



Extrait du Allemand - Académie de Rouen

<http://allemand.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article394>

Calendrier académique des épreuves orales de LV du baccalauréat 2018

- Examens - Baccalauréat -



Date de mise en ligne : lundi 27 novembre 2017

Date de parution : 1 av. J.C.

Copyright © Allemand - Académie de Rouen - Tous droits réservés

Calendrier académique des épreuves orales de langues vivantes :

1/ Séries générales ES / S & technologiques :

* Epreuve de compréhension de l'oral :

La période retenue a été fixée **du 19 au 30 mars 2018** (délai de rigueur).

* Epreuve d'expression orale :

La période retenue a été fixée **du 16 au 25 avril 2018** (délai de rigueur).

[](sites/allemand.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/circulaire_langues_sauf_I_-_session_2018_.pdf "PDF - 167.5 ko")



Circulaire DEC

2/ Série Littéraire :

Les épreuves orales de la série Littéraire auront lieu (dates à venir).

N.B.1 : L'ensemble des documents nécessaires à l'évaluation des candidats de la série L devra être transmis sous format numérique et uniquement en fichier .pdf aux centres d'épreuve pour le (date à venir) (délai de rigueur). Il s'agit notamment des dossiers des notions pour l'épreuve de Langue Vivante Approfondie ; de la liste des notions étudiées et des documents qui les ont illustrées pour l'épreuve de Langue Vivante 3 ; de la liste des notions étudiées et les documents qui les ont illustrées pour l'épreuve de Langue Vivante 1 ou Langue Vivante 2 ; des dossiers des thématiques pour l'épreuve de Littérature Etrangère en Langue Etrangère. Le choix du support numérique revient à l'établissement centre d'épreuves. Il peut s'agir d'une Clé USB individuelle ou collective, d'un CD individuel ou collectif, ou d'un disque dur externe.

N.B.2 : Le centre d'épreuve organisera une réunion de cadrage avec ses établissements rattachés afin de préciser les dernières modalités pratiques. Le (date à venir), l'ensemble des interrogateurs sera réuni dans chaque centre afin de retirer les dossiers de leurs candidats sous format numérique (CD ou Clé) et de participer à une réunion d'harmonisation préalable menée par un coordonnateur, désigné par les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, chargé de leur répercuter les consignes pour le bon déroulement des épreuves.